



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Anne-Marie Daher, Directrice générale & Secrétaire trésorière par intérim

ABSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
----------	--------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1660-2014

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour
Dûment appuyée par: Carolle Picard
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1661-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 09 décembre 2013.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 09 décembre 2013.



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de décembre 2013.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiment du mois de décembre 2013 (8 permis) pour un cumulatif de 177 permis pour une valeur total de 3 501 270\$ pour l'année 2013.

8. TRÉSORERIE

8.1 Aqueducs - analyses d'eau

No: 1662-2014

CONSIDÉRANT QUE des tests d'eau pour l'aqueduc Morin et l'aqueduc du village doivent être effectués régulièrement pour garantir la qualité de l'eau.

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé deux soumissions pour chacune des aqueducs.

	AQUEDUC MORIN	AQUEDUC DU VILLAGE
CERTILAB	1984.00	1984.00
BIOLAB	912.00	1172.00

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'OCTROYER le mandat pour l'aqueduc Morin à Biolab au montant de 912\$ plus les taxes et d'appliquer la dépense au G/L 02-413-00-453-12

D'OCTROYER le mandat pour l'aqueduc du Village à Biolab au montant de 1172\$ plus les taxes et d'appliquer la dépense au G/L 02-413-00-453-11



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Jeux d'eau

No: 1663-2014

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder à l'installation de modules de jeux d'eau sur le terrain de jeu au Chalet des Loisirs.

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre pour la fourniture des modules de jeux d'eau.

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 soumissions.

ATTENDU QUE Girard-Hébert Inc. mandaté pour le volet 1 et 2 du projet confirme que l'offre de l'entreprise Imaginéo plus bas soumissionnaire est techniquement conforme, que le nombre de jeux, le type de jeux, les composantes techniques et le contrôleur de jeux présentés dans l'offre sont conformes aux documents d'appel d'offre et qu'il recommande au conseil de ville d'accepter l'offre d'Imaginéo .

SOUSSIONNAIRE	PRIX SANS TAXE	PRIX AVEC TAXE
Mécanarc inc. (Cameliöh)	\$ 60 920.00	\$ 70 042.77
Tessier Récréo-Parc inc.	\$ 36 343.00	\$ 41 785.36
Imaginéo inc.	\$ 36 320.54	\$ 41 759.54

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire, l'entreprise Imaginéo au montant de \$41 759.00 (taxes incluses) et d'appliquer la dépense au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Fondation pour la santé nord de Lanaudière – Défi 12 heures

No : 1464-2014

CONSIDÉRANT QUE la Fondation pour la santé du nord de Lanaudière organise le Défi 12 heures à Val St-Côme le 15 mars 2014 afin de ramasser des fonds qui permettront de boucler le financement du projet d'infirmières rurales en Matawinie.

CONSIDÉRANT QUE tous les dons remis au Fonds Pier-Luc Morin serviront à compléter le financement de ce projet qui a de nombreux impacts sur la qualité de vie et de santé des résidents de notre territoire.



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'AUTORISER la commandite de \$500.00 pour une équipe de 8 participants.
D'appliquer la dépense au g/l 02-701-90-971 (Subventions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Mosaïque – Conseil Municipal 2014

No : 1665-2014

CONSIDÉRANT QUE depuis l'élection du 3 novembre 2013 un nouveau mandat de 4 ans a été renouvelé pour M. Gaétan Morin comme Maire de Ste-Marcelline-de-Kildare.

CONSIDÉRANT QUE depuis l'élection du 3 novembre 2013 un nouveau Conseil a été élu pour un mandat de 4 ans.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire identifier cette nouvelle équipe par une Mosaïque qui sera affichée avec les précédentes dans la salle du conseil.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'ACCORDER le mandat selon le devis CMA-1312 à CMA Photographe au montant de 545\$ incluant les séances de photo, le montage avec portraits sublimés sur plaque et d'appliquer la dépense au poste G/L 02-110-00-340

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Aqueduc municipale – Puits de surface

No : 1666-2014

ATTENDU QUE la résolution 1341-2012 du 9 oct. 2012 octroyait le mandat de demande de certificat d'autorisation à la firme Exp. au montant de 6,800\$ plus taxes.

ATTENDU QUE la partie du mandat confié à Exp. portant sur l'analyse de la qualité de l'eau souterraine à partir des résultats d'analyse de la campagne ESSIDES du puits-citerne fut confié en sous-traitance à CERTILAB, avec notre accord.



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

ATTENDU QUE nous avons payé directement CERTILAB pour cette partie du mandat.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'APPLIQUER la dépense de 2012 au montant de \$3113.03 à CERTILAB au Surplus cumulé affecté Aqueduc Municipale conformément à la résolution 1341-2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Crédit taxes - matricule 9708-04-8346, Caisse Populaire Desjardins de Kildare

No : 1667-2014

ATTENDU QUE l'entente de location avec la Caisse Populaire Desjardins de Kildare article 16.2 stipulait que les taxes foncières étaient totalement à la charge du locateur.

ATTENDU QUE la Municipalité doit émettre un compte de taxe pour l'année 2013 à tous les matricules non exempts de taxe.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

D'AUTORISER le crédit de taxe au montant de \$986.56 pour l'année 2013 à la Caisse Populaire Desjardins de Kildare en application de l'article 16.2 de l'entente de location notarié (4196)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de décembre 2013

No: 1668-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et a effectué des comptes fournisseurs et des salaires du mois de décembre 2013.



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	88 781.31
Salaires	21 584.03
Mensuels	<u>17 131.81</u>
	127 497.15

Représentés par chèques #C1300830 à #C1300929 & #P1300524 à #P1300573.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (dépenses)

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11.1 Code éthique

No : 1669-2014

ATTENDU l'exigence de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale adoptée en décembre 2010 rendant obligatoire l'adoption d'un code d'éthique pour les élus municipaux.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

DE RECONDUIRE sans aucune modification notre Règlement 339-2011 – Code d'éthique & déontologie pour une autre année.
Un avis public sera publié. Une copie certifiée conforme du code sera transmise à la Direction régionale du MAMROT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AVIS DE MOTION

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

14.1 Maire Amqui, Déchets radioactifs liquides

No : 1670-2014

ATTENDU QUE le maire D'Amqui M. Gaétan Ruest porte –parole du regroupement municipale québécois pour un futur énergétique socialement responsable nous demande d'adhérer à la résolution visant a manifester notre opposition au projet de transport de déchets hautement radioactifs liquides produits par la société d'état Énergie atomique du Canada (EACL) au site de Chalk River en Ontario

ATTENDU QUE des alternatives au transport de ces déchets radioactifs liquides vers Savannah River existent. En effet, la solidification de ces déchets liquides ainsi que la dénaturation de l'uranium hautement enrichi qu'ils contiennent seraient réalisables sur le site même de Chalk River et permettraient de réduire les risques associés au gardiennage de ces déchets hautement radioactifs tout en les rendant inutilisables à des fins militaires.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'ADHÉRER à la résolution visant à manifester notre opposition au projet de transport de déchets hautement radioactifs liquides produits par la société d'état Énergie atomique du Canada (EACL) au site de Chalk River en Ontario Tout comme 181 municipalités et 10 MRC regroupant 121 municipalités, représentant quelques 2 541 889 citoyens qui adhèrent maintenant à cette résolution.

14.2 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides

No : 1671-2014

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;
ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H-Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

Que la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte la présente résolution et qu'elle

1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

- *Contactez le RMQFÉSR pour ajouter votre municipalité à la liste des endosseurs : Le Regroupement des municipalités québécoises pour un futur énergétique socialement responsable, rmqfesr@gmail.com*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 GALOP - Programme AccèsLogis sur 5 ans

No : 1672-2014

Attendu que partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité Ste-Marcelline-de-Kildare ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Shany Leblanc

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu de :



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Comité jumelage - pont payant

No : 1673-2014

Attendu que le comité de jumelage jeunesse de Ste-Marcelline est en période de financement pour un voyage à Buisson-de-Cadoin avec un groupe de 14 jeunes de notre municipalité en début de juillet 2014.

Attendu que le comité de jumelage jeunesse de Ste-Marcelline souhaite comme activité de financement tenir un pont payant à l'intersection de l'église de Ste-Marcelline-de-Kildare.

Attendu que lors de cette activité de financement pour une meilleure visibilité et pour des raisons de sécurité des cônes et des dossards seront utilisés.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu de :

D'AUTORISER le comité de jumelage jeunesse de Ste-Marcelline à tenir un pont payant le 17 mai 2014 à l'intersection de l'église de Ste-Marcelline-de-Kildare, rue Pied-de-la-Montagne et rue Principale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

14.5 Direction générale

No : 1674-2014

ATTENDU QUE la Municipalité était à la recherche d'une direction générale depuis le départ de Mme Catherine Haulard.

ATTENDU QUE le comité de sélection pour recruter la nouvelle personne responsable de la direction générale a retenu la candidature de M. Richard Gagné.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : xx
Dûment appuyée par : xx
Il est résolu :**

D'EMBAUCHER M. Richard Gagné à titre de directeur général & secrétaire trésorier aux conditions salariales contenues à l'intérieur des prévisions budgétaires. L'Embauche de M. Richard Gagné est sujet à une période de probation de 6 mois, pouvant être reconduit avec l'accord des deux parties.

DE CONFIRMER que M. Richard Gagné est autorisé à être signataire sur les folios 30086 & 91099

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6 Programme Emploi d'été Canada 2014

No : 1675-2014

ATTENDU QUE si la Municipalité veut bénéficier du programme Emploi d'été Canada 2014 pour ses emplois d'été 2014 elle doit en faire la demande.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'ENTÉRINER la demande de subvention au programme Emploi d'été Canada 2014 du Gouvernement du Canada en date de décembre 2013 faite par Vanessa Arbour coordonnatrice aux loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

14.7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Les membres du conseil municipal et le Maire ont déposé, au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, la déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim Anne-Marie Daher dépose devant le conseil les déclarations écrites de leurs intérêts pécuniaires.

14.8 Date des séances régulières du conseil de 2014

No : 1676-2014

ATTENDU QUE mensuellement auront lieu les séances régulières du conseil à **20h00** à la Salle Communautaire.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'ADOPTER le calendrier des séances 2014

Lundi 13 janvier 2014	Lundi 14 juillet 2014
Lundi 10 février 2014	Lundi 11 Août 2014
Lundi 10 mars 2014	Lundi 8 septembre 2014
Lundi 14 avril 2014	Mardi 14 octobre 2014
Lundi 12 mai 2014	Lundi 10 novembre 2014
Lundi 9 juin 2014	Lundi 8 décembre 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

14.9 Matricule 9308-11-2809 - Offre achat

No : 1677-2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 3 décembre une offre d'achat au montant de 1000\$ de M. Anatol Treba, pour un terrain sur la 3^e rue Lac Léon dont la matricule est 9308-11-2809.

CONSIDÉRANT QUE c'est le 2^e terrain pour lequel M. Anatol Tréba dépose une offre d'achat à la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE M. Anatol Treba n'a pas encore donné suite à notre contre-offre pour le 1^e terrain portant la matricule 9307-19-5675.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de 1000\$ pour le matricule 9308-11-2809 conditionnellement à l'acceptation de notre contre offre de 1000\$ pour le matricule 9307-19-5675 du 9 septembre 2013

Les frais notarié et autres frais reliés à l'achat de ces 2 terrains seront à la charge de l'acheteur M. Anatol Tréba.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.10 Matricule 9406-23-9051 - Offre achat

No : 1678-2014

ATTENDU QUE M. André Giroux a déposé une offre d'achat de 3 000\$ pour la matricule 9406-23-9051 lot 421-118, 421-119.

ATTENDU QU'une contre-offre au montant de 3 500 \$ aux mêmes conditions a été proposée à M. André Giroux (résolution 1658-2013 du 9 décembre 2013)

ATTENDU QUE M. André Giroux nous soumet une nouvelle offre au montant de 3 200\$ pour cette matricule.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Abour

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

D'ACCEPTER l'offre de 3 200 \$ de M. André Giroux pour la matricule 9406-23-9051.

Les frais notarié et autres frais reliés à l'achat de cette matricule seront à la charge de l'acheteur M. André Giroux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (20 min. selon règlement No 131-92)

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

NO: 1678-2014

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h55

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Anne-Marie Daher
Directrice générale, Secrétaire
trésorière par intérim